

Rapport d'activité 2017



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Edito

L'année 2017 constituait un double anniversaire pour l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents : les 40 ans de sa création, et les 10 ans de sa labellisation en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Cela a été l'occasion d'organiser différentes sorties et visites qui ont permis de présenter les missions de l'EPTB Charente et auxquelles de nombreux acteurs ont pu participer.

L'année 2017 nous a permis également de finaliser un certain nombre de projets. Sur le barrage de Lavaud, nous avons pu réceptionner en juin d'importants travaux de réhabilitation des équipements hydromécaniques engagés depuis 2015 et finaliser l'installation d'une nouvelle drome (barrage flottant aux embâcles).

En novembre nous avons pu valider la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le territoire à risque de submersion du littoral charentais-maritime, projet co-porté avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du SAGE Seudre et le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde. C'est également en novembre 2017 que le Projet de Territoire sur le bassin de l'Aume-Couture, porté en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente, a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente.

Mais l'année 2017 est surtout une année charnière pour l'évolution statutaire de l'EPTB Charente, historiquement formé en Institution Interdépartementale, et qui s'est transformé en syndicat mixte ouvert par arrêté du 21 juillet 2017. Ses statuts ont par la suite été modifiés par arrêté du 9 janvier 2018. Les nouveaux statuts permettent d'ouvrir la gouvernance de l'EPTB Charente à de nouveaux membres (Région, EPCI et syndicats de rivière) qui peuvent désormais participer à la gouvernance de l'EPTB et à la définition de ses programmes.

Ces deux étapes ont été franchies en concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin versant et avec l'appui des 4 Départements membres historiques de l'EPTB (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne).

Dès 2018 plusieurs EPCI ont délibéré pour adhérer à l'EPTB Charente, s'inscrivant ainsi dans un projet solidaire de bassin.

La réussite de cette évolution statutaire majeure est essentielle pour légitimer l'intervention de l'EPTB Charente, au service des acteurs du territoire, pour une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant.

Jean-Claude GODINEAU
Président de l'EPTB Charente



**L'EPTB Charente, pour une gestion intégrée
à l'échelle du bassin versant.**

Sommaire

Présentation de l'EPTB Charente 04

Les principales actions de l'EPTB en 2017 06

- Gestion de la ressource en eau 06
- Prévention des inondations 09
- Poissons migrateurs 12
- Reconquête de la qualité de l'eau 15
- SAGE du bassin de la Charente 19
- RECEMA 21
- 2017, année anniversaire des 40 ans de l'EPTB 22

Le fonctionnement et le budget de l'EPTB 23

Présentation de l'EPTB Charente

L'Institution du fleuve Charente a été créée en 1977 à la suite de la sécheresse historique de 1976.

Elle regroupe les Conseils départementaux des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne et a été reconnue EPTB en 2007. L'institution s'est transformée en syndicat mixte ouvert le 21 juillet 2017.

Elle a pour mission de promouvoir la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente en réalisant les études et les travaux permettant l'amélioration du régime hydraulique tant en crue qu'en étage, le maintien ou la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la valorisation touristique du fleuve et de ses affluents. Elle favorise la concertation entre les collectivités territoriales compétentes pour cette gestion.



Qu'est-ce qu'un EPTB ?

C'est un groupement de collectivités territoriales dont l'objet est de « faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Il assure la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.»

Art L213-12 du code de l'environnement



Principales actions de l'EPTB en 2017

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Gestion et entretien du barrage de Lavaud

La Visite Technique Approfondie (VTA) annuelle du barrage de Lavaud a eu lieu le 29 juin 2017. Les conclusions de la visite ont démontré que l'ouvrage était dans un bon état d'entretien. Les recommandations à l'issue de cette visite concernaient uniquement la poursuite des différents suivis mis en place.



En 2017, suite au décret du 12 mai 2015 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques qui a modifié les paramètres de classement des barrages, et au Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a fait savoir à l'EPTB Charente qu'il était envisagé de procéder au déclassement du barrage de Lavaud de classe A en B. Une nouvelle fréquence de contrôle a été établie à partir de 2017, avec une inspection réglementaire quinquennale qui s'est substituée à l'inspection annuelle. La visite d'inspection par les services de contrôle n'a donc pas eu lieu en 2017, et la prochaine s'effectuera en 2021. Toutefois l'EPTB maintient le même niveau d'entretien, de suivi et de contrôle de son ouvrage, avec notamment des Visites Techniques Approfondie (VTA) annuelles du barrage réalisées par un expert indépendant.

Principaux travaux réalisés

- **Les travaux de réhabilitation des équipements hydromécaniques** confiés en 2015 à la société Edom ont été réceptionnés le 1^{er} juin 2017. Ils ont permis de rénover complètement la majeure partie des vannes de vidange du barrage.

- **Remplacement de la Drome (système de flotteurs permettant de retenir les déchets flottants) et renforcement de ses ancrages**

La nouvelle drome avait été mise en place et ses ancrages renforcés par la société Sotramar en 2016 mais il a fallu attendre 2017 et un niveau de remplissage suffisant pour pouvoir la fixer à la digue. Les travaux ont été finalisés en juin 2017.

- **Régulation des Rongeurs Aquatiques**

Une campagne de piégeage de rongeurs aquatiques a été réalisée en juillet 2017 par la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles de la Charente) afin de maîtriser leur population sur les abords du lac. Le piégeage s'est concentré une nouvelle fois sur les micro-retenues, où la présence de ragondins est plus importante que sur les abords de la retenue principale. Sur une période de dix jours, 40 pièges ont été installés. Ils ont permis de capturer 26 individus.

- **Condamnation des manœuvres de vannes**

Lors de la visite d'inspection de 2016, les services de contrôle de la DREAL avaient demandé à ce que soit mis en place un dispositif de condamnation des manœuvres de vannes avec bouton pressoir à clé au niveau du tableau de contrôle. L'intervention a eu lieu en août 2017.



Remplacement de la Drome et renforcement des ancrages

- **Mise en place d'un système d'alerte à la population**

Le 9 juin 2016, un arrêté préfectoral a fixé des prescriptions suite à la fourniture de la première Etude de Dangers du barrage de Lavaud. Ces prescriptions comprenaient une « étude des modalités, de l'opportunité et de l'efficience de la mise en place d'une alerte à la population en cas de danger ». Cette étude a été réalisée et validée par les services de l'Etat en 2017. L'EPTB a par la suite commandé la mise en place d'un système d'alerte mutualisé avec le Département de la Charente. Le système sera ainsi raccordé à l'installation existante du barrage de Mas Chaban, qui bénéficie de sirènes situées sur les communes de Lesignac-Durand, Suris et Saint-Quentin-sur-Charente. Ce dispositif sera complété par une sirène supplémentaire qui sera installée sur la tour du barrage de Lavaud. Le système devrait être opérationnel en 2018.

Gestion des étiages

Plan de gestion des étiages (PGE Charente)

La commission de suivi du PGE s'est réunie le 8 mars 2017 dans les locaux de l'EPTB Charente à Saintes. L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- Bilan de l'étiage 2016 (EPTB)
- Etiage 2016 : zoom sur le volet piscicole (Fédérations de pêche 16-17 / AFB)
- Information sur le lancement de l'étude de la valeur des débits objectifs d'étiage (DOE) de 10 stations de mesure du bassin Adour Garonne : stations de la Touvre et du Né (DREAL)
- Point d'avancement sur les autorisations uniques pluriannuelles (AUP) de prélèvement des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) du bassin Charente (DDT16)
- Point d'avancement sur le SAGE Charente (EPTB)
- Point d'avancement sur le SAGE Boutonne (SYMBO)

En matière de coordination et d'animation, l'EPTB Charente a également participé en 2017 aux réunions des comités consultatifs des OUGC.

Gestion de l'étiage sur le bassin versant de la Charente en 2017

Après un étiage 2016 long et sévère, l'absence de précipitations conséquentes au cours de l'année laissait craindre un étiage 2017 particulièrement compliqué. Si les pluies orageuses enregistrées fin juin-début juillet ont apporté un peu de répit au fleuve, l'étiage 2017 a été particulièrement compliqué du point de vue hydrologique. Ainsi, les débits se sont maintenus longtemps sous les références quinquennales sèches et de nouveaux records secs ont pu être observés sur plusieurs stations à plusieurs reprises durant l'année. De plus, une nouvelle fois, c'est la durée de l'étiage qui a été remarquable. Dès le mois de juin et durant 5 mois, les débits sont restés faibles et proches des objectifs de gestion.

L'EPTB Charente a poursuivi le travail de collecte des données de suivi de la ressource en eau et leur mise à disposition à travers le Tableau de Bord de la Ressource en Eau disponible sur www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau/suivi-de-letage.

L'EPTB Charente a participé à 3 Comités Quantitatifs en Charente-Maritime,

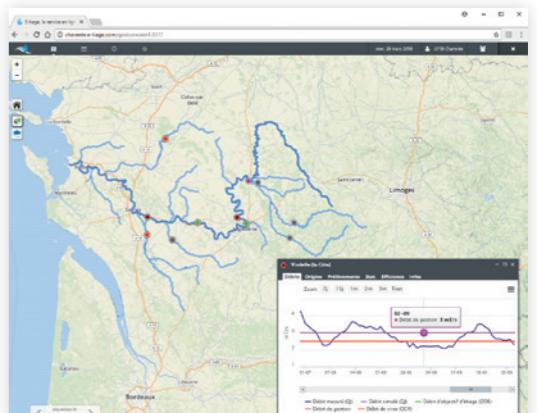
3 Observatoires de l'eau en Charente ainsi qu'à 10 réunions des Cellules de vigilance sécheresse en Charente et Charente-Maritime. L'étiage 2017 ayant été particulièrement sévère et le niveau de remplissage des barrages exceptionnellement bas en début de campagne, des réunions hebdomadaires de concertation ont également été organisées pour définir les objectifs de réalimentation de l'axe Charente par les barrages intégrant les besoins des milieux et des usages.



LE SERVICE EN LIGNE DE GESTION PARTAGÉE DES RIVIÈRES

Mise en place d'une plateforme web d'aide à la gestion de l'étiage : E-letage

Après une première année de test en 2016, l'EPTB Charente a mis en place en 2017 une plateforme permettant de visualiser les données nécessaires à la gestion de l'étiage sur une même interface graphique accessible par internet. Ainsi, l'outil E-letage a été consultable par les partenaires à partir du mois de juillet 2017. L'EPTB Charente a également organisé différents échanges avec ses partenaires et les acteurs du territoire afin d'identifier les besoins de développement de l'outil.



Dans le cadre du marché d'appui à la gestion de l'étiage, un bilan détaillé de l'étiage 2017 a été réalisé. Il est consultable sur le site internet de l'EPTB Charente à l'adresse suivante : www.fleuve-charente.net/actualites/bilan-de-letage-2017.html



Pour plus d'informations :
www.fleuve-charente.net/domaines/le-plan-de-gestion-letage

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Projets de territoire

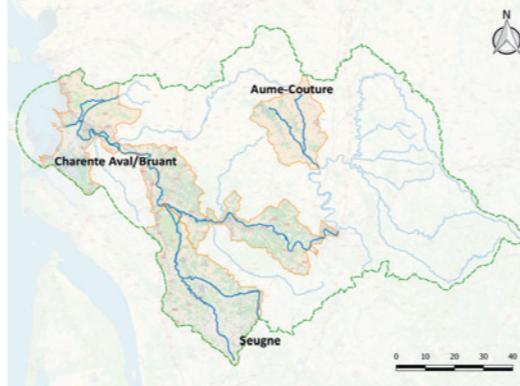
Contexte général

La loi sur l'eau permet la construction de stockage d'eau pour sécuriser l'agriculture et anticiper les effets du changement climatique. La conférence environnementale de septembre 2013 a considéré que les retenues de substitution, pour pouvoir être financées par les agences de l'eau, devaient s'inscrire dans un Projet de Territoire. Les Projets de Territoire sont définis par l'instruction du Gouvernement du 4 juin 2015 relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution.

Le Projet de Territoire « vise à mettre en œuvre une gestion quantitative de la ressource en eau reposant sur une approche globale de la ressource disponible par bassin versant ». Il doit permettre de « limiter les prélèvements aux volumes prélevables et donc de respecter une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau en prenant en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques et en s'adaptant à l'évolution des conditions climatiques, tout en visant à accroître la valeur ajoutée du territoire ».

L'EPTB Charente co-porte trois Projets de Territoire :

- le Projet de Territoire Aume-Couture avec la Chambre d'Agriculture de la Charente ;
- les Projets de Territoire Charente Aval/Bruant et Seugne avec le Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de la Charente-Maritime.



29 fiches-actions, élaborées en concertation avec les acteurs du territoire, composent le programme d'actions. Ces fiches-actions sont réparties selon 5 grands axes de travail :

AXE 1

Animation et communication autour du projet de territoire et du programme d'actions

AXE 2

Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale

AXE 3

Animation et maîtrise foncière/d'usage

AXE 4

Restauration de la fonctionnalité des milieux

AXE 5

Amélioration de la qualité des eaux

Elaboration et validation du Projet de Territoire Aume-Couture

En 2017, l'EPTB Charente a mené, en régie, l'élaboration et la rédaction du projet de territoire Aume-Couture, en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Charente. Dans ce cadre, 5 réunions du Comité de Territoire ont été organisées visant à présenter et valider les différentes étapes d'élaboration par les acteurs du territoire. Des groupes de travail ont également été organisés les 10 et 11 mai afin de faire émerger les axes de travail et les pistes d'actions envisageables sur le territoire pour réduire le déficit quantitatif de la ressource en eau tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Le Projet de Territoire a été soumis à la CLE du SAGE Charente le 7 novembre 2017 qui a émis un avis favorable avec des points de vigilance.

LES GRANDES DATES DU PROJET

12 oct. 2016	Comité de territoire Mise en place du comité de territoire et présentation des 1 ^{es} données de l'état des lieux
6 juin 2017	Comité de territoire Restitution des travaux des groupes de travail
25 août 2017	Réunion de concertation Concertation sur les volumes en jeu
12 avril 2017	Comité de territoire Présentation de l'état des lieux et du diagnostic
10/11 mai 2017	Groupes de travail Travail sur la stratégie et les pistes d'actions
31 août 2017	Réunion de concertation Concertation sur les volumes en jeu
17 oct. 2017	Comité de territoire Présentation de la stratégie et du programme d'actions
12 avril 2017	Comité de territoire Présentation de l'avancement du programme d'actions

L'EPTB Charente s'est positionné, entre autres, pour assurer l'animation de la mise en œuvre de ce programme d'action et pour mener l'étude et la concertation relative à la révision des indicateurs et des seuils de gestion du bassin de l'Aume-Couture.

Elaboration de l'état des lieux des Projets de Territoire Charente Aval/Bruant et Seugne

En accord avec le Syndicat des Réserves de substitution de Charente-Maritime (SYRES), co-porteur des projets de territoire en Charente-Maritime, l'EPTB Charente a confié la réalisation des phases « Etat des lieux » et « Diagnostic » des projets de territoire Charente Aval/Bruant et Seugne, à un prestataire extérieur. Le bureau d'études NCA Environnement a été retenu pour cette prestation et a débuté sa mission en avril 2017. Trois réunions des comités de territoire ont été organisées pour chaque territoire au cours de l'année afin de valider le cahier des charges de l'étude et pour lancer et présenter l'avancement de l'état des lieux des territoires. Une réunion de lancement de la mission du prestataire, commune aux deux territoires, a été organisée le 5 mai 2017.

Les garants de la concertation ont en charge d'assurer la sincérité et le bon déroulement de la concertation tout au long des phases d'élaboration des Projets de Territoire.



Le PAPI Charente & Estuaire

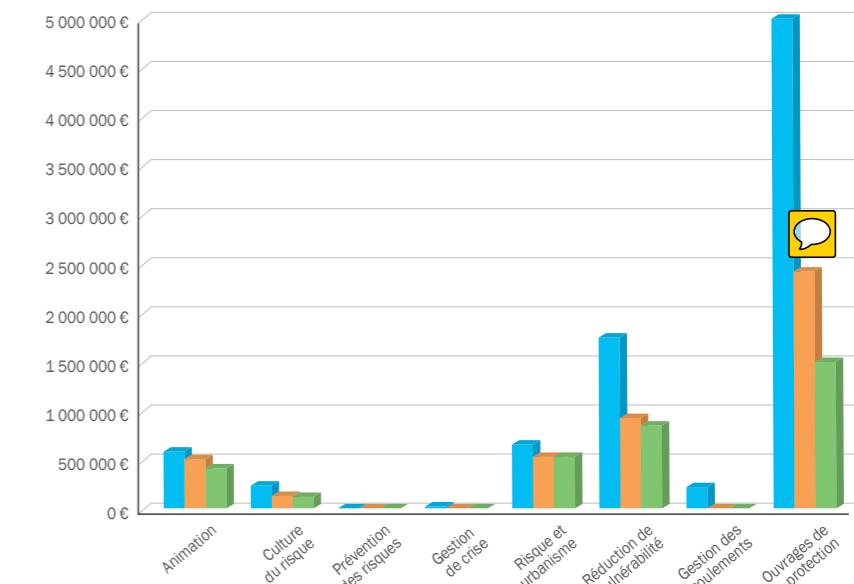
Le suivi du PAPI

L'EPTB Charente porte depuis 2012 le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire. Celui-ci rassemble quinze maîtres d'ouvrages et financeurs (Etat, Région, Départements, EPCI, communes, syndicats de bassin), autour des problématiques de submersion marine et d'inondations par débordement fluvial sur le périmètre du bassin de la Charente. L'EPTB assure l'animation et la coordination de ce programme.



Réception de la troisième tranche du chantier de Port-des-Barques – déc 2017

BILAN FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2017



Une réunion du comité de pilotage PAPI a été organisée le 23 novembre 2017.

Comité de pilotage global PAPI

23 novembre Saintes

- Validation du contenu de l'avenant à la convention-cadre
- Point d'avancement des opérations en cours en 2017
- Information sur la validation de la SLGRI du territoire littoral charentais-maritime

L'EPTB Charente apporte son soutien technique et administratif aux différents maîtres d'ouvrages. En 2017, l'EPTB s'est notamment impliqué sur les opérations suivantes :

- valorisation des repères d'inondation du bassin de la Boutonne et de l'estuaire de la Charente,
- travaux de protection et de ressuyage à Port-des-Barques,
- travaux de protection à Echillais.

L'EPTB assure le suivi opérationnel et financier du programme. Le bilan de fin d'année 2017 montre que 55 % de l'enveloppe initiale de 8 M € ont été consommés. Le glissement de délai par rapport à la programmation initiale (échéance de fin 2016) est évalué à 2 ou 3 ans.

Vers la signature d'un avenir

Le PAPI initial comprenait des opérations pouvant être lancées à courte échéance et des opérations prévues en deux séquences : en phase étude préalable dans le PAPI initial et en phase travaux par inscription dans un avenir. Le programme complémentaire d'aménagements qui constitue cet avenir a été labellisé le 7 juillet 2016, validant le principe de financement par l'Etat (Fonds Barnier).

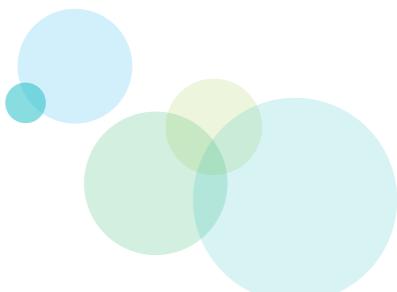
La Région Nouvelle-Aquitaine a voté le 9 octobre 2017, au titre de sa politique littorale, une enveloppe de 6 M € pour ce programme complémentaire, couvrant les besoins

exprimés pour le financement des digues de protection contre les submersions marines, en complément des 40% de l'Etat, des 20% du Département de la Charente-Maritime et des 20% de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Un premier avenir à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire va donc pouvoir être signé en avril 2018. Il portera le montant global du PAPI à près de 39 M € et prolongera l'échéance du programme à l'horizon 2023.

D'autres projets, comme les actions de réduction de vulnérabilité dans l'estuaire (exemple :

batardeaux individuels) ou le dévasement de la Charente, restent à consolider en terme de plan de financement. Ils feront l'objet d'un prochain avenir à la convention-cadre.



Des actions de sensibilisation à la culture du risque portées par l'EPTB

● Elaboration de documents de communication sur les repères de crues

Après un travail d'homogénéisation des bases de données des repères posés par l'EPTB Charente, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et le Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne, l'EPTB a produit deux documents :

- **Une plaquette d'information sur les repères de crues et de submersions du bassin Charente**, destinée aux communes en zone à risque d'inondation, aux EPCI, aux syndicats de rivières, aux associations d'inondés et aux partenaires institutionnels.

- **Un recueil technique pour les collectivités GEMAPIennes contenant l'ensemble des fiches signalétiques des repères d'inondations posés et recensés**. Chacune des 296 fiches comprend les caractéristiques de localisation et les informations sur les inondations repérées.



● La lettre d'information du PAPI

La lettre « Inond'Actions Charente & Estuaire » propose un point d'avancement des actions du PAPI et fournit des informations utiles à la prévention des inondations. Elle est diffusée à 6 000 exemplaires dans l'ensemble des communes à risque d'inondation du bassin.

Lettre n°7 / Octobre 2017

avec comme sujet d'actualité la décision de financement de la Région pour l'avenant PAPI.

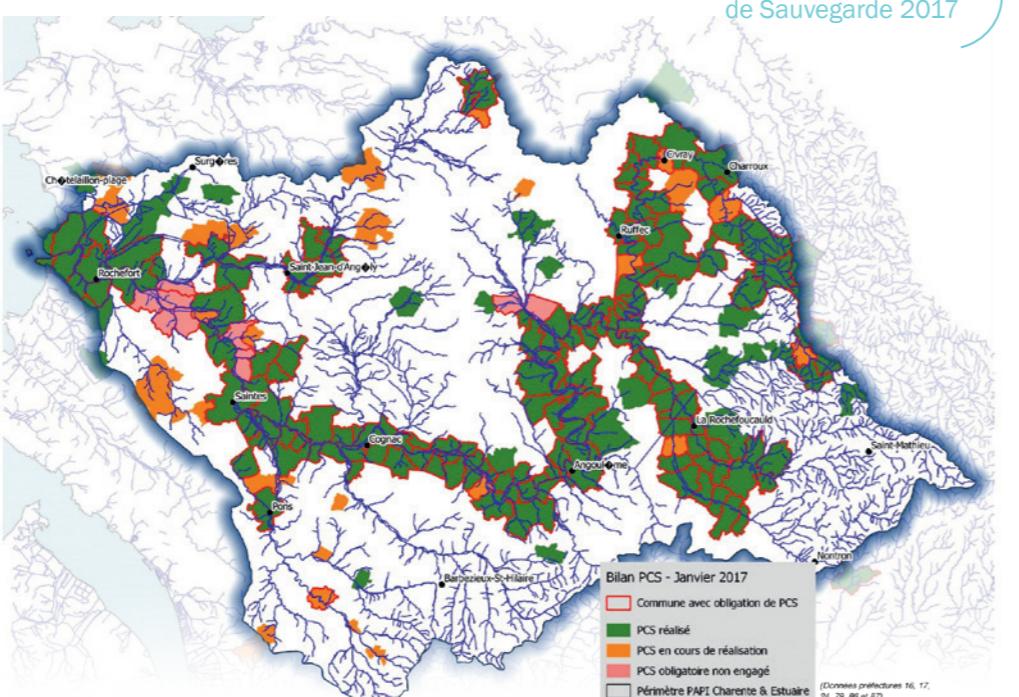


L'anticipation de la gestion de crise au cœur du dispositif

Un bilan sur les Plans Communaux de Sauvegarde

Les missions de sauvegarde de la population sont de la responsabilité du maire. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de les mettre en œuvre le plus efficacement possible. En début d'année 2017, l'EPTB Charente a réalisé un bilan d'avancement de réalisation de ces PCS dans les communes du bassin : sur les 178 communes ayant l'obligation de réaliser un PCS, 159 en possédaient un, soit près de 90 %.

Une trentaine de PCS ont été analysés par l'EPTB, montrant quelques points d'amélioration possibles : développer le recensement des enjeux, bien répartir les rôles dans les Postes de Commandement Communaux, travailler sur la gestion post-crise, tester les PCS, procéder à des mises à jour plus fréquentes, systématiser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs...



Des actions de réduction de la vulnérabilité et de l'aléa portées par l'EPTB

● Analyse de la vulnérabilité des édifices culturels et des entreprises

Une analyse macroscopique à l'échelle du bassin de la Charente a été réalisée en 2017 par l'EPTB Charente. Les principaux enseignements sont :

- Cible patrimoniale : 58 monuments historiques, 16 musées et 2 centres d'archives ou bibliothèques avec fonds anciens sont situés en zone inondable ; plus de 30 % de ces édifices sont particulièrement vulnérables.
- Cible économique : près de 4 500 entreprises employant environ 15 000 personnes sont situées en zone inondable. 15 à 20 % des entreprises cotées disposent d'un indice présumé de vulnérabilité élevé.

Des documents de sensibilisation ont été réalisés dans le cadre de cette opération :

- Plaquettes de sensibilisation
- Fiches de pré-diagnostic



● Etude de mise en place d'ouvrages de décharge dans les voies en remblai

Une étude de faisabilité, portant sur l'axe Charente entre Saintes et Saint-Savinien, a été engagée par l'EPTB fin 2017, en partenariat avec les EPCI concernés (CDA de Saintes, CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge et CDC des Vals de Saintonge) et les gestionnaires des infrastructures.

La Directive Inondation

La Directive Inondation fixe une méthode de travail pour permettre aux territoires exposés au risque d'inondation d'en réduire les conséquences négatives. Elle se décline localement par des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) au sein des **territoires identifiés à risque important d'inondation (TRI)**, puis en programmes d'actions. La SLGRI apporte :

Un cap collectif et partagé de prévention des risques d'inondation	Une structuration des pistes d'actions répondant aux objectifs fixés	Un cadre pour les futurs Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	Une légitimité du fléchage des financements de l'Etat sur les programmes d'actions déclinés
--	--	---	---

● TRI Saintes-Cognac-Angoulême : de la stratégie au programme d'actions

La SLGRI portée par l'EPTB Charente a été approuvée par arrêté inter-préfectoral le 22 décembre 2016. L'année 2017 était donc l'année d'engagement de sa déclinaison opérationnelle sous forme de programme d'actions. Ainsi, une réunion rassemblant les parties prenantes a été organisée le 20 septembre 2017 à Saint-Laurent-de-Cognac, pour rappeler les objectifs et dispositions inscrits dans la SLGRI et présenter la démarche de mise en place d'un programme d'actions ainsi que les financements possibles. De nouveaux ateliers de travail seront programmés début 2018.



Atelier de concertation – Rochefort – 8 sept 2017

● Validation de la stratégie du TRI Littoral Charentais-Maritime

Le TRI Littoral Charentais-Maritime s'étend sur 43 communes depuis la baie d'Yves jusqu'à l'estuaire de la Gironde. L'émergence d'une gouvernance a été complexe sur ce territoire concerné par 5 EPCI, 5 PAPI, 3 établissements publics de bassin. Un principe de co-portage de l'élaboration de la SLGRI par l'EPTB Charente, le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre et le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde a été entériné début 2017. Un groupement de commandes piloté par l'EPTB Charente a été constitué pour recruter un prestataire extérieur en appui. L'Etat ayant fixé comme calendrier de validation la fin de l'année 2017, les délais de réalisation ont été très contraints.

Entre mai et octobre, 1 réunion des parties prenantes, 4 comités techniques, 4 ateliers géographiques de concertation et 2 comités de pilotage se sont déroulés jusqu'à la validation de la SLGRI le 18 octobre 2017. Celle-ci a ensuite reçu l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente le 7 novembre 2017.

La SLGRI a été adoptée par la Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne le 14 novembre 2017. L'arrêté préfectoral d'approbation est en cours de signature.

Construite sur le même schéma de structuration que la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême, la SLGRI Littoral Charentais-Maritime comprend des objectifs généraux déclinés en objectifs opérationnels et en dispositions.

Pour plus d'informations et accéder aux documents :

www.fleuve-charente.net/domaines/la-prevention-des-inondations-papi
www.fleuve-charente.net/domaines/la-directive-inondation

POISSONS MIGRATEURS

L'année 2017 correspond à la deuxième année du troisième programme pluriannuel 2016-2020 de la Cellule Migrateurs Charente-Seudre (CMCS). Celle-ci est composée du partenariat entre l'EPTB Charente, le Groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes et le CREAA formalisé par une convention couvrant la même période que le programme.

Les espèces ciblées sont l'anguille, les aloses (grande et feinte), les lampreies (marine et fluviale), le saumon atlantique et la truite de mer. Ces dernières sont suivies sur les bassins versants de la Charente et de la Seudre dans le but d'améliorer leur circulation et l'état de leurs populations.

La restauration de la continuité écologique a été placée au cœur du dispositif. 5 orientations cadrent la mise en œuvre des actions :

- ① Restaurer les habitats et assurer la libre circulation,
- ② Evaluer l'état des espèces amphihalines,
- ③ Une animation pour valoriser les résultats,
- ④ Communiquer sur les actions du programme, renforcer la visibilité de la CMCS,
- ⑤ La gestion du programme, un pilotage et une animation quotidienne.

Deux réunions du comité de pilotage ont permis d'assurer en 2017 la cohérence technique et financière de la réalisation du programme (le 23/05/2017 et le 15/12/2017).

Le rapport technique 2017 sera publié en 2018 sur le site internet de l'EPTB : www.fleuve-charente.net/domaines/la-preservation-des-poissons-migrateurs/projet/documentation.

Passe à bassins à Gondeville sur la Charente



Effacement du barrage de Fongeneuve sur la Tardoire

La restauration de la continuité écologique

L'actualisation des travaux réalisés en 2017 pour améliorer la continuité à l'échelle du bassin versant de la Charente sera disponible en juin 2018.

Pour rappel, les indicateurs en 2016 montrent que sur les bassins Charente et Seudre, 18% des ouvrages sont traités ou en projet pour la restauration de la libre circulation. Les ouvrages exclusivement traités représentent 7% de l'ensemble des ouvrages expertisés.

Sur l'ensemble des ouvrages classé en liste 2 du L.214-17 du Code de l'Environnement du bassin Charente, 33% sont traités ou en projet pour la restauration libre circulation. Cela représente plus de 160 ouvrages. Ceux qui sont exclusivement traités sur la liste 2 du bassin Charente représentent 16% de l'ensemble des ouvrages.

En 2017, la Cellule a apporté plusieurs avis techniques et conseils de gestion à des maîtres d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique (conseils départementaux, fédérations de pêche, Syndicats de rivière, Communauté de communes et d'agglomération, Réserve Nationale Naturelle de Moëze-Oléron, Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, ...)

Elle a aussi suivi de nombreuses études et participé à différentes réunions techniques comme :

- Elaboration du CCTP Brédoire
- Etude ouvrages sur la Seudre
- Etude ouvrages sur la Boutonne amont
- Etude hydraulique de la passe à poissons de l'Houmée sur la Boutonne
- Etude ouvrages sur la Boëme
- Etude ouvrages sur la Touvre
- Etude ouvrages sur la Tardoire amont et Tardoire médiane
- Etude ouvrages sur la Charente amont (effacement de 4 ouvrages)
- Etude ouvrage Veillard et Ri de Gensac sur la Charente
- Etude ouvrage Saintonge sur la Charente
- Etude hydraulique du site de La Baine sur la Charente
- Projet d'aménagement du site de Saint-Savinien sur la Charente
- Elaboration des PDPG 16 et 17
- Etude d'élaboration du Parc Naturel Marin de la Gironde et des Pertuis Charentais
- Réhabilitation des fossés à poissons de Seudre et d'Oléron
- Etude ouvrage Veillard et Ri de Gensac
-

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne avait lancé en 2016 un Appel à Projet pour des effacements de barrages. Il y en a eu plusieurs réalisés sur les bassins Charente et Seudre et les travaux en 2017. On peut citer :

- 4 ouvrages sur la Charente amont (l'Oume, Verinne, la Lande et des Chenis)
- 5 sites sur la Tardoire (effacement de l'étang de la Monnerie, du barrage de Maysonnais, Puybonlant, la Barbarie et de Forgeneuve)
- Le clapet de Chadeniers sur la Seudre

Les suivis biologiques

Comptages

Différents suivis biologiques ont été réalisés en 2017 avec la contribution de trois stagiaires. Les conditions hydrologiques défavorables de la fin 2016 et du début 2017 ont fortement pénalisé les migrations de montaison et de dévalaison. Les quantités de poissons et leur répartition ne sont pas satisfaisantes pour 2017.

2 524 aloses ont été comptabilisées au niveau de la station de comptage de Crouin ainsi que 8 lampreies marines, 35 lampreies fluviales, 5 saumons atlantiques, 38 truites de mer et 838 mullets. Au total 21 650 poissons ont emprunté la passe à poissons.

Suivis des Aloses

Les suivis du front de migration et des reproductions des aloses (front : Gondeville) et des lampreies marines (front : Crouin) ont été réalisés ainsi que l'estimation du nombre de géniteurs d'aloises sur les trois plus grandes frayères (Taillebourg, La Baine, Crouin). 6 817 géniteurs d'aloises sont venus se reproduire sur ces trois frayères en 2017. C'est le chiffre le plus bas obtenu depuis que les estimations de géniteurs sont faites sur la Charente.

28 cadavres d'aloises ont été récupérés en 2017 entre Taillebourg et Bourg-Charente et l'espèce a pu être déterminée par le comptage des branchiospines (13 grandes aloses et 10 aloses feintes). Au cours de l'année 2017, la CMCS a contribué au programme collaboratif Aloses (Shad'eau et Fauna), sur l'optimisation des connaissances sur la grande alose et l'aloise feinte sur toute la façade atlantique. Des prélèvements d'otolithes ont été effectués par l'IRSTEA les 29/05/2017 et 28/09/17 sur les cadavres d'aloises récupérés depuis 2013.



Enregistreur pour suivre la reproduction des aloses à Taillebourg

Un rendu du travail sur les indicateurs Aloses des acteurs du territoire de la Nouvelle Aquitaine ainsi que sur la consultation des tableaux de bord, a été fait lors d'une réunion du programme Shad'Eau à Pessac le 12/12/2017.

Estimation du nombre de géniteurs d'aloises sur la Charente

	Taillebourg	La Baine	Crouin	Total
2010	10 150	7 043	7 187	24 380
2011	12 967	14 670	10 865	38 502
2013	7 497	15 498	4 770	27 765
2014	5 304	3 49	8 099	16 893
2016	6 773	7 212	8 705	22 690
2017	3 265	1 700	1 852	6 817



Journée d'analyse des cadavres d'aloises le 29/05/2017



Habitat artificiel - Flottang

Programme LIFE Grande Mulette

La Cellule suit le programme LIFE Grande Mulette pour les actions menées sur la Charente. Elle a permis aux chercheurs d'analyser des branchies d'aloises afin de voir si des larves de moule s'y étaient accrochées. Une session d'observation sur le terrain s'est déroulée les 2 et 3 mai et une dissection des aloises analysés.

Suivi des anguilles

En 2017, le suivi par pêches électriques ciblé sur la recherche des jeunes anguilles en phase de colonisation a été effectué. L'objectif principal est d'identifier la limite de colonisation de ces jeunes anguilles. Ainsi, plus elles sont présentes vers l'amont, plus le recrutement fluvial est important. Le suivi dans le temps constitue un bon indicateur de la tendance de colonisation, qui permet d'adapter au mieux les solutions de gestion.

Sur le bassin Charente, les densités estimées sont de 356 individus/100 m² sur le Bruant (39 km de l'océan) à 4,2 individus/100 m² en amont (358 km de l'océan). Le front de colonisation des moins de 15 cm, qui est défini par la probabilité d'avoir 50% de chance de capturer une anguille de moins de 15 cm, est situé à 153 km de l'océan. Cette limite est stable depuis 2015. Pour les anguilles de moins de 10 cm le front a légèrement augmenté passant de 114 km en 2015 à 137 km en 2017.

Sur le bassin de la Seudre, les densités varient entre 128 individus/100 m² sur la station de Trois Doux (27 km de l'océan) à 3,8 individus/100 m² à Chadeniers (46 km de l'océan). Le front de colonisation des anguilles de moins de 15 cm est de 40 km, cette limite a baissé depuis 2015.

Le vieillissement constaté de la population, observé en 2007, semble se poursuivre. Cette année, 2 923 anguilles ont été capturées avec 26% d'individus entre 60 et 80 mm et 40% entre 110 et 210 mm.

La Cellule participe à la mise en place d'une méthode de suivi de la transparence d'un axe (canal, fleuve, rivière...) via à-vis de la phase de colonisation des anguilles d'après la technique « flottangs » développée par la Cellule en 2014. Cette action est menée dans le cadre d'un programme IRSTEA-AFB issu d'un partenariat local regroupant des acteurs scientifiques et techniques impliqués dans la démarche « suivi des anguilles en pied d'ouvrage » depuis plusieurs années.

Des poses-relèves d'habitats artificiels Flottangs ont été effectuées sur la Charente et la Seudre en 2017. Au total, 253 Flottangs ont été posés, permettant la capture de 494 anguilles.

Un suivi des entrées de civelles dans les marais de la Seudre a été fait en 2017 sur la base d'une étude menée en 2015. Sur un total de 11 fossés répartis sur l'ensemble du marais, 164 opérations de captures de civelles ont été menées (108 de nuit) avec la pose d'un filet le soir et la récupération le lendemain matin après la marée. L'étude a aussi permis d'estimer un nombre de fossés potentiellement colonisables d'après des observations de terrain. Les résultats sont en cours d'analyse.

Les comptages d'anguilles se sont poursuivis à Saujon avec la Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, avec un objectif d'un suivi continu sur 12 mois (47 kg de civelles ont été observés). Le suivi des captures des pêcheurs professionnels maritimes a été actualisé avec la dernière saison de pêche. Une opération de repeuplement de 500 kg de civelles a été effectuée dans le Marais de Brouage, par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Charente-Maritime.

L'ensemble des données sur l'état des populations et les fronts de migration est consultable sur le site tableau de bord Charente/Seudre www.migrateurs-charenteseudre.fr

Communication et sensibilisation

Bulletin d'information n°15

Le quinzième numéro du bulletin d'information « A l'écoute des migrants » est sorti en novembre. Ce numéro présente notamment les suivis biologiques réalisés en 2017 sur les aloses et les anguilles et l'état de la continuité écologique à la fin de l'année 2016 sur les bassins Charente et Seudre. Il présente aussi trois animations réalisées par la Cellule Migrateurs en 2017.

Exposition itinérante

Une exposition itinérante composée de 10 panneaux a été réalisée en décembre 2012 pour être mise à disposition gratuitement des acteurs du bassin versant. 4 structures ont emprunté l'exposition en 2017, sur 95 jours.



Animations grand public

En 2017, la Cellule Migrateurs est intervenue dans le cadre de plusieurs manifestations :

1^{er} avril Intervention à l'Assemblée Générale de la Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à Bussac-sur-Charente

12 oct. Commission de suivi de la Cellule Migrateurs à Saintes



Commission de suivi le 12/10/2017

3 mai Intervention auprès du BTS Gestion Eau et Milieux Aquatiques de Saintes

12 mai Intervention à l'ASA de Réhabilitation Fossés à Poissons

15 mai Intervention à l'ASA de Réhabilitation Fossés à Poissons

17 mai Animation « Anguilles » à Rochefort dans le cadre de la Fête de la Nature

Tableau de bord

Le tableau de bord de diagnostic des poissons migrants www.migrateurs-charenteseudre.fr a pour but d'aider à la gestion des populations de poissons migrants grâce à des variables d'état de la population (migration, reproduction), des milieux dans lesquels ils vivent (qualité de l'eau, débits, obstacles à la migration...) et des pressions (pêches professionnels et amateurs...). Depuis la mise en ligne du site (12 décembre 2012) et jusqu'au 31 décembre 2017, il y a eu 34 347 sessions ouvertes par des internautes. 7 700 sessions ont été comptabilisées pour 2017 avec un temps moyen par session de 1 min 59. Les pages les plus vues en 2017 ont été la présentation des espèces, la station de comptage, le tableau de bord des aloses et celui des anguilles.



La Cellule a participé à des réunions de travail (Groupe « DATAPOMI ») sur la conception et l'utilisation de certaines variables avec d'autres organismes (associations migrants) travaillant sur la réalisation de Tableaux de Bord.

PROGRAMME DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES (BAC) DE COULONGE ET SAINT-HIPPOLYTE

Le rôle de l'EPTB Charente est d'animer et de coordonner le programme d'actions, soit :

- Assurer l'animation des instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique et groupes de travail);
- Élaborer, suivre et évaluer les actions en collaboration avec les partenaires, les financeurs et les maîtres d'ouvrages (OPA, ...);
- Sensibiliser les acteurs locaux et impulser la dynamique sur le territoire et mettre en place les partenariats pour le portage d'actions ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre des actions ;
- Sensibiliser les acteurs : conception d'outils de communication, interventions dans les structures, rencontres individuelles, ... ;
- Élaborer le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du BAC de Coulonge et Saint Hippolyte, mettre en œuvre et suivre le dispositif ;
- Participer au suivi de l'Accord Cadre et du Référentiel Viticulture Durable en lien avec le BNIC ;
- Suivre le programme du point de vue technique, administratif et financier.

L'EPTB Charente porte l'animation du Programme Re-Sources de reconquête de la qualité de l'eau sur les captages Grenelle de St-Hippolyte et Coulonge, en partenariat avec le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

L'année 2017 correspond à la 3^e année du programme d'actions. De nombreux partenaires sont engagés dans la démarche et portent localement les actions du programme.

Animation et coordination globale du programme d'actions : une forte mobilisation des acteurs et une dynamique à maintenir et à renforcer !

L'objectif en 2017 était de poursuivre la dynamique de territoire et notamment d'engager les actions agricoles individuelles et le volet non agricole. Plusieurs journées et groupes ont été organisés par les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) partenaires du programme. L'animation par l'EPTB a été renforcée depuis 2016 avec le recrutement d'un deuxième animateur.

Organisation et animation des instances de gouvernance du projet

Differents niveaux de concertation ont été définis pour assurer la coordination du programme d'actions. Ces instances sont animées par l'EPTB Charente. Des groupes de travail thématiques ont également été mis en place.

En 2017, le comité technique, le groupe de travail agricole et les groupes thématiques ont été menés en commun avec le SIAH du Bassin du Né.

20 janvier :

Objectifs : partager les constats 2015/2016 et valider la feuille de route 2017. (31 personnes)

14 novembre :

Objectifs : échanger sur la mise en œuvre de l'ATI, connaître et valoriser le travail mené sur l'ATI et partager le bilan des actions et les perspectives 2018 (Stratégie) (21 personnes)

3 réunions

1^{er} semestre 2017 :

diverses rencontres – recrutements, ...

16 juin :

Bilan 2015 et état d'avancement des actions 2016.

Aout 2017 :

Point d'avancement 2017, préparation des 40 ans EPTB et réflexions sur les Kakémonos

4 décembre :

présentation ATI, modalités de construction des actions 2018 et présentation du dispositif Vitifaune

Objectifs du groupe ATI :

Formaliser par des outils l'ATI pour valoriser les agriculteurs et les partenaires qui s'engagent dans l'action / Faire le lien et valoriser les démarches environnementales existantes (filière COGNAC par ex)

- Décembre 2016
- Mars 2017

- Juin 2017
- Septembre 2017

- Présentation en comité technique /groupe de travail agricole

● Accompagnement des partenaires : une implication forte des partenaires et une dynamique de territoire à maintenir

L'EPTB Charente accompagne l'ensemble des maîtres d'ouvrages dans la définition, l'organisation, le suivi et l'évaluation des actions.

Réalisation des bilans 2016 :

L'EPTB Charente accompagne les partenaires dans la réalisation des bilans.

Pour illustrer le bilan global du programme, des fiches bilan ont été réalisées pour tous les sous-bassins du bassin d'alimentation des captages de Coulonge et St Hippolyte.

FICHES BILANS 2016



Elaboration et mise en œuvre des actions 2017 :

Une première phase de rencontres individuelles avec chaque partenaire a permis de co-construire les actions pour l'année 2017. Tout au long de l'année, l'EPTB Charente a participé aux différentes actions.

Des groupes de travail spécifiques à certaines actions ont été organisés afin de travailler sur les méthodologies et outils nécessaires à leur mise en œuvre (Accompagnement technique, ...).

A la demande des partenaires, des rencontres individuelles ont été organisées pour faire le point sur certaines actions spécifiques (Mesures Agro-Environnementale, Accompagnement Technique Individuel, Aides à l'investissement, Accord Cadre ...)

Aut total, **25 structures** se sont engagées dans la mise en œuvre d'actions en 2017.

Globalement, il en ressort une BONNE DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE :

- Une bonne APPROPRIATION des problématiques et des enjeux par l'ensemble des partenaires
- Un important travail de CO-CONSTRUCTION des actions et des outils (ex : Groupe et outils ATI) et une participation de l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre des actions.
- Des actions qui répondent aux ENJEUX DES TERRITOIRES ET AUX ATTENTES DES AGRICULTEURS : Couverts végétaux, gestion des effluents, ...
- UNE FORTE MOBILISATION des agriculteurs dans les journées et actions de groupes ainsi que dans les diagnostics de pollutions ponctuelles.

Les actions 2018 ont été définies à partir de septembre 2017 avec l'ensemble des partenaires par le biais de rencontres individuelles et lors d'un groupe de travail agricole commun pour le bassin Coulonge et Saint Hippolyte et le bassin versant du Né organisé en décembre 2017.



“ MON TERRITOIRE AU FIL DE L’EAU ”

Depuis 2016 un travail a été engagé avec les associations d'éducation à l'environnement et l'ensemble des animateurs du bassin de la Charente pour concevoir un parcours pédagogique de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public. L'année 2017/2018 permet de tester le projet. Deux communes se sont engagées dès 2017 pour cette phase de test sur le bassin Coulonge et Saint Hippolyte : Châteauneuf-sur-Charente et Ars (sur le bassin du Né). L'action est portée par « Les petits débrouillards ».

LES ACTIONS ENGAGÉES PAR LES PARTENAIRES EN 2017

LES ACTIONS AGRICOLES COLLECTIVES

Une forte mobilisation !

Des actions qui répondent aux enjeux et aux attentes du terrain



LES ACTIONS AGRICOLES INDIVIDUELLES

L'Accompagnement technique Individuel en 2017 !

Diagnostic pollutions ponctuelles : environ 200

Diagnostic d'exploitations : environ 40 uniquement dans le cadre des MAEC (bilan en cours)

• **Groupes de travail ATI** mars/juin/septembre 2017

• **Nombreux diagnostics pollutions ponctuelles** réalisés dans le cadre de l'Accord Cadre.

• **Nombreux projets et investissements chez les viticulteurs :** aire de remplissage/lavage des pulvérisateurs, acquisition de matériels de désherbage mécanique et pulvérisateurs confinés, ...



Le programme 2017 en quelques chiffres :

800 626 €

Le montant total prévisionnel pour 2017

pour l'ensemble des actions, hors PCAE et MAEC.
(Bilan en cours de réalisation)

1 189 538 €

Le montant total engagé pour 2017 pour les MAEC,

soit 891 ha engagés

● Suivi technique, administratif et financier des actions portées par les co-porteurs

L'EPTB Charente porte en partenariat avec le SDE 17 et la CDA de La Rochelle des actions de communication, d'information ainsi que des suivis de la qualité de l'eau.

En 2017, plusieurs outils de communication ont été réalisés pour présenter les actions et dispositifs financiers existants sur le territoire, et notamment 3 kakémonos et des plaquettes.

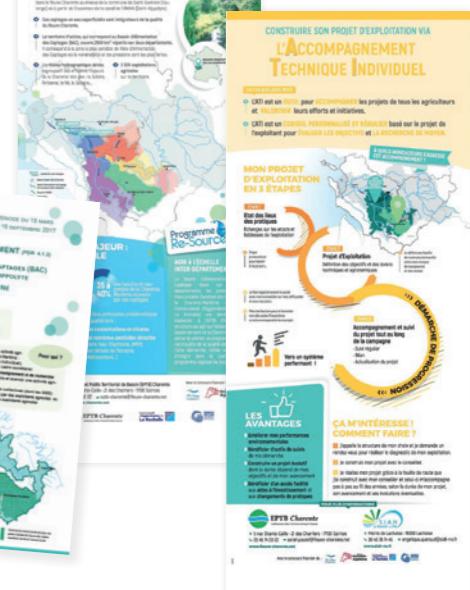
Ces plaquettes sont à destination des conseillers et des agriculteurs et sont distribuées lors des réunions, journées techniques, ou via les partenaires du programme.

Le suivi pesticide complémentaire initié depuis 2015 a été poursuivi en 2017 sur les captages et sur quatre stations du bassin d'alimentation des captages. Les molécules suivies ont été sélectionnées par le biais de l'étude de Diagnostic territorial des pressions qui a identifié les molécules les plus à risques de transferts à partir de la liste des molécules utilisées sur le bassin d'alimentation. Un groupe de travail « suivi pesticides » a été initié en 2015 par l'EPTB Charente afin d'élaborer une liste « plancher » des molécules à suivre. Les partenaires du programme souhaitent poursuivre ce travail et communiquer sur les données qualité d'eau.

Plaquettes de présentation des dispositifs financiers existants sur le territoire



Kakémonos du programme



ORGANISATION D'UNE FORMATION SUR L'HYDROGÉOLOGIE ET FILIÈRES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À DESTINATION DES PARTENAIRES DU PROGRAMME :

Formations Hydrogéologie :

Une journée de formation sur l'hydrogéologie et les filières de traitement de l'eau potable a été proposée aux partenaires du programme d'action Coulonge et Saint Hippolyte le 26 janvier 2017. Cette journée organisée en partenariat avec le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle a



réuni une vingtaine de participants sur le site de l'usine de traitement et de production d'eau potable de Lucien Grand (St Hippolyte).

Mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

● Animation 2016

Les MAEC sont un outil du second pilier de la PAC mobilisé afin de répondre à l'ensemble des enjeux environnementaux, qui font partie intégrante du programme d'action sur le bassin des captages de Saint Hippolyte et de Coulonge.

L'EPTB Charente s'est porté opérateur pour les campagnes 2016, 2017 et 2018. Le PAEC (Projet agro-environnemental et climatique) pour la campagne 2017 a été construit dans la continuité de PAEC 2016 et a été déposé à la Région en janvier 2017.

Comme en 2016, l'EPTB Charente s'est fortement impliquée sur l'animation des MAEC en 2017.

Au total, l'EPTB Charente a co-organisé avec les chambres d'agricultures 7 réunions d'informations sur les MAEC en Charente (Sigogne, Bréville, Champmillon) et en Charente-Maritime (Saintes, Authon-Ebéon, Pons, Guitinière). Ces réunions ont permis de lancer la campagne MAEC et ont constitué une première information sur le dispositif.

A la suite de ces réunions, des sessions de formation à destination des agriculteurs des territoires EAU de Charente et Charente-Maritime ont été organisées par les Chambres d'Agriculture. Elles ont permis d'approfondir l'ensemble des cahiers des charges et de donner les éléments essentiels aux agriculteurs pour les accompagner dans leur prise de décisions.

Suite à ces formations, les chambres d'agricultures ont finalisé les diagnostics de manière individuelle.

Une plaquette sur les MAEC a été réalisée par l'EPTB Charente. Elle a été envoyée par courrier aux agriculteurs par les Chambres d'agricultures et également distribuée lors des journées techniques par l'EPTB Charente et ses partenaires.



● Bilan des contractualisations MAEC 2017 : une deuxième année très encourageante



Le projet MODCHAR (Modélisation Charente) : un projet expérimental à adapter dans un contexte opérationnel

Le projet ModChar est un projet de recherche porté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Irstea. Il a pour objectif d'explorer les possibilités d'utiliser des outils de modélisation pour évaluer des scénarios d'évolution de l'agriculture sur le bassin de la Charente dans une perspective opérationnelle de mise en œuvre de plans d'actions.

Depuis 2015, un travail a été réalisé par l'Irstea sur le bassin d'alimentation des captages de Coulonge et St Hippolyte qui a permis d'aboutir à la proposition d'outils et méthodes d'évaluation de scénarios d'évolution de l'agriculture sur le territoire. Les résultats ont été présentés lors d'un séminaire de restitution organisé en mars

Participation aux autres projets et réunions

● Participation au Réseau des animateurs Re-Sources

Les captages de Saint Hippolyte et de Coulonge étant intégrés dans la démarche Re-Sources, la chargée de mission de l'EPTB Charente est membre du réseau des animateurs Re-Sources. Ce

● Participation à la mise en œuvre de l'Accord-Cadre Viti-Vinicole et du Référentiel Viticulture Durable (Actions Filière Cognac/BNIC)

Accord Cadre :

L'Accord Cadre porté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en partenariat avec l'ensemble des représentants des professionnels agricoles concernés (Chambres d'Agriculture, BNIC, Coopératives, Négociants, ...) est entré en phase de mise en œuvre depuis 2016. Il a pour objectif de définir une stratégie collective relative au traitement des effluents viti-vinicoles, vinicoles et de distillation pour qu'à terme l'ensemble des exploitations mettent en œuvre des actions (mises aux normes) nécessaires à la reconquête de la qualité de l'eau.

L'EPTB Charente s'est impliqué dans cette démarche afin d'être force de proposition sur les modalités d'articulation et de mises en œuvre entre l'accord cadre et le programme d'actions et de veiller à la cohérence et l'articulation des démarches sur le bassin.

Le BNIC, bureau national interprofessionnel du Cognac, assure le secrétariat de l'accord cadre.

L'EPTB Charente participe à la mise en œuvre et au suivi des actions. Il est membre du comité de pilotage et du comité technique. Ces instances sont animées par le BNIC.

2017. L'objectif est de disposer à terme d'un outil opérationnel pour une aide à la gestion des programmes.

L'EPTB Charente, en partenariat avec l'Irstea, poursuit ce projet pour pouvoir transférer les outils et méthodes du projet de recherche à l'EPTB CHARENTE. Pour mener à bien cette mission, l'équipe de l'EPTB a été renforcée avec le recrutement d'un chargé de mission en septembre 2017.

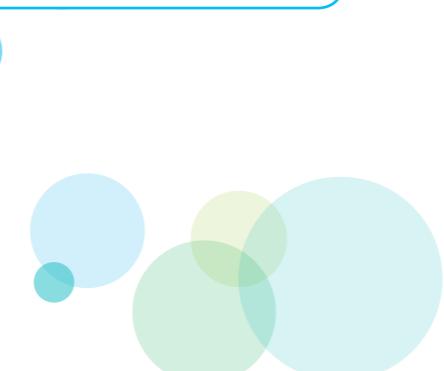
réseau permet de favoriser le partage d'expériences et d'échanger sur les difficultés rencontrées.

L'EPTB Charente a ainsi participé à 2 réunions du réseau Re-Sources en 2017.

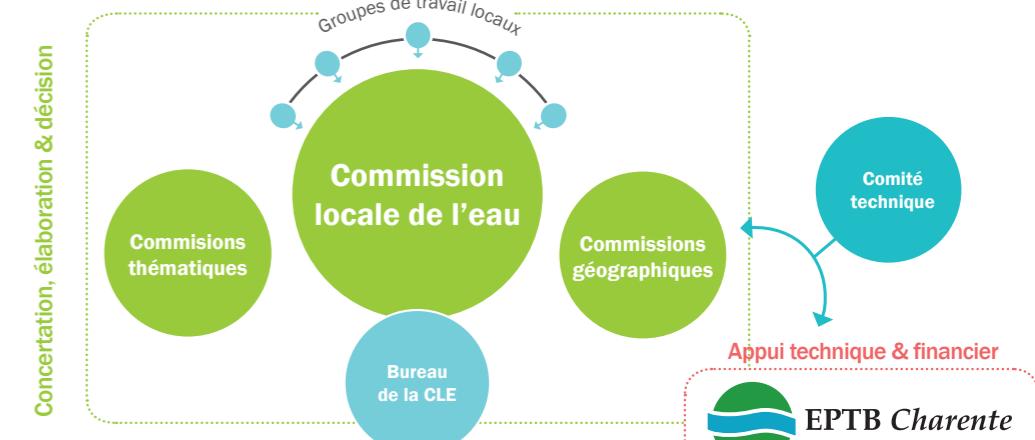
Référentiel Viticulture Durable filière Cognac :

Le BNIC a lancé en 2016 la démarche Référentiel Viticulture Durable. Ce dispositif spécifique à la filière Cognac permet aux viticulteurs de s'engager dans une démarche de progression afin d'atteindre progressivement le niveau de certification reconnaissant la maîtrise des bonnes pratiques ainsi que les actions bénéfiques à l'environnement. L'EPTB Charente a été associé à la construction et à la mise en œuvre de la démarche et participe au comité de pilotage.

Un travail avec le BNIC est en cours sur l'articulation du référentiel avec l'Accompagnement Technique Individuel (ATI). L'ATI pourrait permettre d'accompagner les viticulteurs qui le souhaitent dans la démarche « Référentiel Viticulture Durable ».



SAGE DU BASSIN DE LA CHARENTE



● Séances plénières de la CLE

La CLE a été réunie à trois reprises en 2017

31 mai 2017
Saintes (17)

21 sept. 2017
Jarnac (16)

7 nov. 2017
St-Laurent-de-Cognac (16)

ORDRE DU JOUR

- Portée juridique du SAGE (accompagnement juridique par le cabinet Droit Public Consultant)
- Évaluation environnementale et économique (accompagnement par le bureau d'étude Ecovia)
- SAGE Charente : dispositions et règles
- Présentation du calendrier pour la concertation du SAGE (groupes techniques et commissions thématiques)
- Etat d'avancement des projets de territoire

ORDRE DU JOUR

- Élections du Président et du bureau de la CLE du SAGE Charente
- Modification des règles de fonctionnement
- Présentation et échanges sur les documents du SAGE Charente (orientations A, B, C et D)
- Présentation et validation du rapport d'activité 2016 de la CLE
- Présentation de l'état d'avancement des projets de territoire
- Calendrier prévisionnel

ORDRE DU JOUR

- Présentation et échanges sur les documents du SAGE Charente (orientations E et F)
- Présentation de la SLGRI du TRI littoral Charentais-maritime
- Présentation et échange sur le Projet de Territoire Aume-Couture



Séance plénière de CLE du 7 novembre 2017

● Réunions du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE a été réuni à deux reprises en 2017.

13 avril 2017
Saintes (17)

27 avril 2017
Cognac (16)

ORDRE DU JOUR

- Portée juridique des SAGE (Cabinet juridique Droit Public Consultant - DPC)
- Rédaction du SAGE Charente :
 - Rappels : modalités, échéances, calendrier
 - Plans et clés de lecture
 - Dispositions et règles
- Projets de territoire : information, point d'avancement



Commission thématique « Pressions des rejets sur la qualité d'eau » du 5 décembre 2017

● Réunions des commissions thématiques

Une série de réunions de commissions thématiques a été organisée en décembre 2017 à Saintes (17) :

- Pressions des rejets sur la qualité d'eau : mardi 5 décembre 2017 matin (42 participants) ;

- Manque de ressources en eau à l'étiage : mardi 5 décembre 2017 après-midi (39 participants) ;

- Aménagements et gestion des versants et milieux aquatiques : mercredi 6 décembre 2017 matin (47 participants) ;

- Inondations et submersions en hautes eaux : jeudi 14 décembre matin (26 participants) ;

- Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l'eau : jeudi 14 décembre après-midi (13 participants).

L'objectif de cette phase de concertation locale était d'élargir la concertation sur le projet de SAGE à l'ensemble des acteurs du bassin, notamment sous forme d'ateliers d'échanges entre participants, avant validation par la CLE en 2018.

RECEMA - RÉSEAU D'ÉVALUATION COMPLÉMENTAIRE DE L'ETAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

● Réunion du comité de rédaction

Le comité de rédaction institué par la CLE le 7 juillet 2016 pour accompagner la cellule d'animation dans la rédaction des documents du SAGE Charente est composé du Président de la CLE, des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région et des Départements.

En 2017, il a été réuni à Saintes à 6 reprises :

- 14 mars ; • 29 septembre ;
- 24 mai ; • 13 novembre ;
- 11 septembre ; • 20 décembre.

● Les avis de la CLE et de son bureau

Bien que le SAGE ne soit pas encore en phase de mise en œuvre, la CLE a été sollicitée pour des avis en 2017 :

- Avis sur la SLGRI du TRI Littoral charentais-maritime ;
- Avis sur le Projet de territoire Aume-Couture.

Sur ces deux projets, la CLE a émis un avis favorable.



Etudes d'élaboration du SAGE

Suivi de l'étude «ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE POUR L'ÉCRITURE DU SAGE CHARENTE»
(depuis novembre 2016, pour une durée de 21 mois).

Droit Public Consultants est le prestataire retenu pour cet accompagnement. Leur mission est d'accompagner la CLE dans les différentes phases d'écriture, de relecture et de modification du projet de SAGE suite aux différentes consultations, et ce jusqu'à l'approbation inter-préfectorale du schéma.

Animation de réseaux

Le réseau des animateurs de gestion de l'eau de la Charente et de ses affluents regroupe l'ensemble des animateurs de collectivités porteuses d'opérations de gestion territorialisée de reconquête ou de préservation de l'état de l'eau sur les bassins Charente, Boutonne et Seudre. Il intègre les animateurs de SAGE (Charente, Boutonne, Seudre), de contrats de bassins (Doûne, Né) et d'opérations Re-Sources.

En 2017 l'EPTB Charente a assuré le secrétariat et l'animation d'une rencontre plénière en juillet, correspondant au bilan du premier semestre 2017 (le bilan du second semestre 2017 ayant été reporté aux premiers jours de janvier 2018). Ces rencontres permettent de faire le point sur les travaux ou réflexions à mener en commun et si nécessaire de mettre en place des sous-groupes de travail pouvant être élargi à d'autres acteurs. Lors des rencontres plénaires du réseau, un point d'avancement est également réalisé sur les travaux des groupes.

En 2017, les principaux travaux menés ont eu pour thèmes :

- Actions agricoles : démarches et outils mutualisés adaptés au bassin Charente (MAE, Accompagnement Technique Individuel, journées multipartenariales avec partenaires agricoles) ;
- Dispositif éducatif « Mon territoire au fil de l'eau » de sensibilisation et de communication sur l'eau à l'échelle des territoires du bassin Charente et en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement) ;
- Comité de pilotage avec présentation du dispositif élaboré et lancement du dispositif ;
- Lancement et suivi de 4 territoires tests où sont mis en application les modules à destination des publics « scolaires » et « habitants » du dispositif;

Ces réunions ont permis de :

- faire évoluer les dispositions et règles ;
- sur les bases des premières versions produites en 2016,
- pour intégrer les contributions du prestataire juridique (DPC consultants),
- pour prendre en compte les retours de concertation des commissions thématiques ;
- étudier les rapports d'évaluation économique et environnementale du SAGE (réalisés par le prestataire Ecovia).

Le RECEMA (Réseau d'Evaluation Complémentaire de l'Etat de l'eau et des Milieux Aquatiques) a pour objet l'acquisition et la valorisation de données sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques du fleuve Charente et de ses affluents. Il comprend un réseau de stations de suivi cohérent et complémentaire des autres réseaux sur le bassin, notamment ceux sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau ou des Départements 17, 79 et 24. Il s'agit d'un dispositif partenarial qui associe en 2016 structures locales de gestion de l'eau (syndicats de rivière, syndicats d'eau potable, EPCI...), autour de l'EPTB Charente qui assure la coordination du groupement de commandes. Un partenariat avec le Département de Charente-Maritime permet également d'exploiter et de valoriser les résultats via un outil global à l'échelle du bassin : AquaTIC.

En 2017, l'EPTB Charente a réalisé :

la synthèse de l'année 2016 :

- ▶ bilan technique des résultats recueillis dans le cadre du RECEMA ;
- ▶ bilan financier des prestations ;
- ▶ demande et suivi du versement des co-financements (Agence de l'eau) et participations (membres du groupement de commandes) ;

la coordination du groupement de commandes, le suivi technique, administratif et financier de la programmation 2017 comprenant 64 stations :

- ▶ 38 stations en suivi physicochimique basique :
 - 3 en fréquence annuelle = 12 (janvier – décembre 2017) ;
 - 35 en fréquence annuelle = 6 (mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre 2017) ;
- sur les 294 séries d'analyses initialement prévues, 30 n'ont pas pu être réalisées en raison de ruptures d'écoulement lors des prélèvements sur les stations ;
- ▶ 15 stations en suivi pesticides :
 - 7 sur le bassin d'alimentation de captage de Coulonge – Saint-Hippolyte en suivi d'une liste de 14 molécules (identifiées à risque sur ce bassin, en complément des molécules suivies dans le cadre d'autres dispositifs) en fréquence 5 (mars, juin, juillet, septembre, novembre) ;
 - 6 en lien hydrologique avec des captages prioritaires pour l'eau potable en suivi d'une liste de 215 molécules (également suivies sur les captages) en fréquence 4 (mars, mai, juin, novembre) dont 3 avec un complément sur les molécules glyphosate et AMPA sur les autres tournées (juillet et septembre) ;
 - 2 en suivi d'une liste de 310 molécules (identifiées à risque sur le bassin de la Charente) en fréquence 5 (mars, juin, juillet, septembre, novembre) ;

sur les 75 séries d'analyses initialement prévues, 2 n'ont pas pu être réalisées en raison de ruptures d'écoulement lors du prélèvement sur la station ;

- ▶ 49 stations en suivi microbiologique (indicateurs de contamination fécale) en fréquence annuelle = 6 (mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre) ;

sur les 294 séries d'analyses initialement prévues, 24 n'ont pas pu être réalisées en raison de ruptures d'écoulement lors des prélèvements sur les stations ;

- ▶ 29 stations en suivi hydrobiologique (29 indices macroinvertébrés et 28 indices diatomées) en fréquence annuelle = 1 (mai) ;

la mise à jour de la base de données bancarisées en 2017 dans l'outil AquaTIC ;

l'animation technique, administrative et financière de la programmation 2017, dont

- organisation d'un comité de pilotage associant l'ensemble des structures partenaires locales avec présentation des offres retenues pour le suivi RECEMA 2017 (5 janvier) suite à une préprogrammation et une consultation marché public préparées sur le second semestre 2016 ;
- finalisation de la programmation 2017 sur la base des coûts unitaires du marché (janvier) ;
- suivi de la réalisation des prestations RECEMA 2017 : aspects techniques et financiers (mars – décembre)
- bilan technique et financier du suivi RECEMA 2016 (octobre)
- concertation des membres du groupement sur la base du bilan 2016, du point d'avancement 2017 et de la préparation de la pré-programmation 2018 (juin – septembre) ;
- synthèse de la pré-programmation technique RECEMA 2018 sur la base des projections de suivis par les partenaires locaux (octobre) ;
- rédaction et communication de 18 conventions de groupement de commandes bipartites entre l'EPTB Charente et chacune des structures locales partenaires pour l'année 2018.



Actions de communication

La cellule d'animation est chargée de mettre en œuvre les actions de communication définies par la CLE.

Une page du site internet de l'EPTB Charente est consacrée depuis 2011 au SAGE, ainsi qu'un espace collaboratif réservé aux acteurs de l'élaboration. La cellule d'animation met à jour l'avancée du SAGE et met en ligne les documents de travail et les documents validés (compte-rendu de réunions, rapports d'études...).

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE

- Comités techniques ou de pilotage de projets en lien fonctionnel avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : contrats territoriaux de bassin (Né, marais de Brouage), opération Re-Source (AEP), PDPG (Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles)
- Rencontres des réseaux des animateurs SAGE notamment...



2017, année anniversaire des 40 ans de l'EPTB

40 ANS
19
77
20
17

3 mai 2017

Visite du barrage de Lavaud

Cette visite a permis de présenter concrètement le fonctionnement du barrage, sa gestion et les usages associés aux différents plans d'eau (navigation, tourisme, etc...).



30 mai 2017

Présentation des actions en matière de préservation des poissons migrateurs

Organisée au niveau de la station de comptage de Crouin, cette visite a permis de présenter l'installation et les actions de la cellule migrateur Charente-Seudre pour la préservation des grands migrateurs.

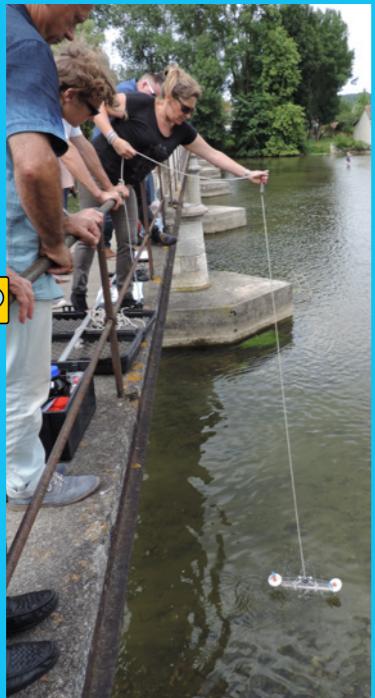


Visite de la station de Comptage et conférence sur les poissons migrateurs le 30 mai 2017

11 juillet 2017

Présentation des actions en matière de suivi de la qualité de l'eau

Des démonstrations de prélevements en rivière, sur la Touvre, a permis d'illustrer le partenariat entre l'EPTB Charente et des collectivités intéressées par le suivi de l'état de l'eau et des milieux aquatiques.



27 juin 2017

Présentation des actions en matière de prévention des inondations, le 27 juin 2017

Un parcours a été organisé à Saintes avec pour fil rouge les repères de crues. A chaque station était abordé un sujet différent : vulnérabilité des édifices culturels et des entreprises aux inondations, accompagnement des maîtres d'ouvrages dans le cadre du PAPI, mise en œuvre de la Directive Inondation...



Parcours de repères de crues à Saintes

18 octobre 2017

Présentation des actions en matière de reconquête de la qualité de l'eau

Organisée au niveau du site de la prise d'eau et de l'usine de production de l'eau potable de Coulonge, cette visite a permis de présenter les enjeux liés à la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Charente et les actions réalisées par l'EPTB.



40 ANS
19
77
20
17

LE FONCTIONNEMENT DE L'EPTB CHARENTE

L'EPTB Charente en quelques chiffres

5 réunions du Conseil d'Administration en 2017

30 janvier, 10 mars, 29 juin,
24 octobre, 15 décembre

**8 agents titulaires
5 agents contractuels**

(Effectif au 31 décembre 2017)

1 agent mis à disposition par le Conseil Départemental de Charente

Évolution des comptes administratifs de l'EPTB Charente

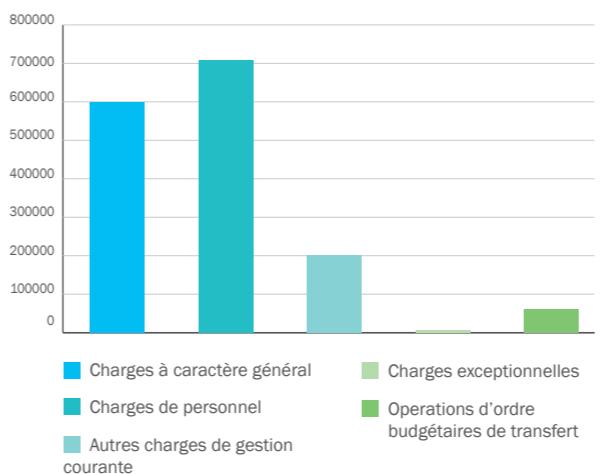
Sont présentés ci-dessous quelques éléments de synthèse sur le compte administratif 2017 de l'EPTB CHARENTE (recettes et dépenses).

Les dépenses

Fonctionnement

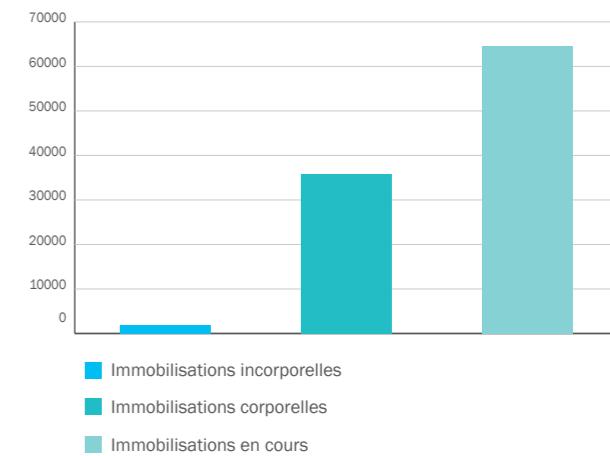
Pour la section de fonctionnement, sur l'année 2017, les dépenses réalisées représentent **1 570 558,60 €**.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des charges de fonctionnement entre les charges de personnel et les charges à caractère général.



Investissement

Pour la section d'investissement, sur l'année 2017, les dépenses représentent **102 279,03 €**.

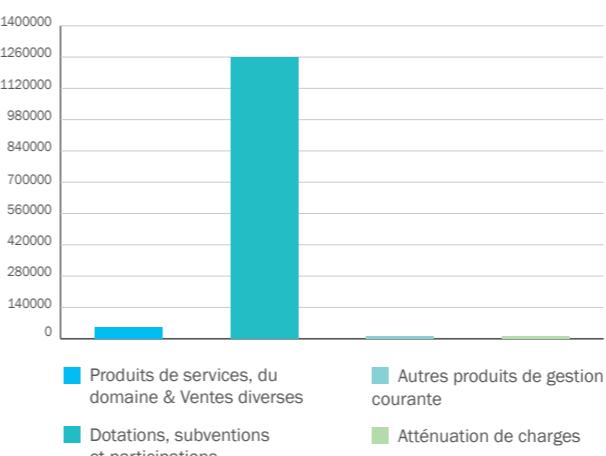


Les recettes

Fonctionnement

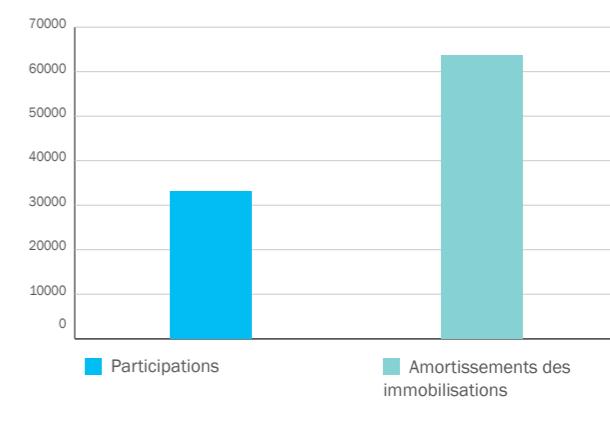
Pour la section de fonctionnement, sur l'année 2017, la valeur moyenne des recettes annuelles réalisées représentent **1 334 720,66 €**.

Il faut noter que la réception des subventions est décalée dans le temps. Le graphique ci-dessous montre la répartition des recettes de fonctionnement.



Investissement

Concernant les recettes d'investissement, sur l'année 2017, les recettes réalisées représentent **96 868,42 €**.





EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 Rue Chante-Caille
ZI des Charriers
17100 SAINTES
05 46 74 00 02

eptb-charente@fleuve-charente.net

www.fleuve-charente.net

